

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023-03**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 02
Votants : 13

L'an deux mil vingt trois
Le 23 février à vingt heures,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 10 février 2023

OBJET : FINANCEMENT DU SIVU DU GROUPE SCOLAIRE CULIN-TRAMOLE : ACOMPTE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Dominique FLACHER, Marcel BERTHIER, Florence MANDON, Albane PINEDE, Sylvie SABATIER, Philippe PELLET, Annie PIGNEDE, Laure-Paola GUIVIER.

EXCUSES : Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Pascale CHOTEL donne pouvoir à Dominique FLACHER, David ORJOLLET

Secrétaire de séance : Annie PIGNEDE

Monsieur Flacher Dominique, adjoint aux finances rappelle au Conseil Municipal que la commune verse au S.I.V.U. du groupe scolaire CULIN-TRAMOLE, une somme permettant d'équilibrer les comptes.

La participation de la commune de TRAMOLE n'a pas encore été établie pour l'année 2023.

Le SIVU demande donc un acompte pour 2023 de 30 000,00 € qui sera déduit de la somme annuelle à verser pour 2023, une fois le calcul déterminé.

Monsieur le Maire propose de verser cette somme au SIVU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition du Maire.

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à effectuer les mandatements correspondants.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité
Certifié exécutoire et Affiché